

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1392262

Dénomination : BELIN PROMOTION

n° de gestion : 1981B00148

n° d'identification : 321 078 354

n° de dépôt : A2010/018073

Date du dépôt : 17/12/2010

Pièce : avenant de résiliation du prêt à la
consommation d'actions du 30.06.2003 en
date du 18/11/2009

AVENANT DE RESILIATION DU PRET A LA CONSOMMATION D' ACTIONS

EN DATE DU 30 JUIN 2003

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- Monsieur Marc BELIN, né le 16 février 1939 à COUEILLES (31).
ci-après désigné par le « **Prêteur** »
de première part,
 - la société FINANCIERE SAINT MERRI, société anonyme au capital de 2.054.828 €, dont le siège social est à PARIS (75008), 75 boulevard Haussmann, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 420 456 709, représentée par Monsieur Antoine DECITRE, en sa qualité de directeur général délégué.
ci-après désignée par l'« **Emprunteur** »
de seconde part,
- ci-après désignés ensemble par les « **Parties** »
et individuellement par une « **Partie** »

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suivant acte sous seings privés en date à TOULOUSE du 30 juin 2003 (ci-après le « **Prêt à la Consommation d'Actions** »), le Prêteur a prêté à l'Emprunteur, à titre de prêt de consommation, une action de la société BELIN PROMOTION, société anonyme au capital de 2.594.200 €, dont le siège est situé 81 boulevard Lazare Carnot à Toulouse (31000), immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 321 078 354, en raison de la nomination de l'Emprunteur en qualité de membre du conseil de surveillance de la société BELIN PROMOTION et de l'obligation légale, pour chaque membre du conseil de surveillance, d'être titulaire d'au moins une action.

L'Emprunteur a démissionné, avec effet à compter de ce jour, de son mandat de membre du conseil de surveillance de la société BELIN PROMOTION.

En conséquence, les Parties ont convenu de résilier le Prêt à la Consommation d'Actions, avec effet à compter de ce jour.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Par le présent avenant, les Parties conviennent expressément de résilier purement et simplement le Prêt à la Consommation d'Actions portant sur une action de la société BELIN PROMOTION, sans indemnité de part et d'autre, avec effet à compter de ce jour.

L'Emprunteur signe concomitamment l'ordre de mouvement correspondant.

Signatures :

Fait à TOULOUSE et PARIS, en deux (2) exemplaires originaux, le **18 NOV. 2009**

Monsieur Marc BELIN

Pour la société FINANCIERE SAINT MERRI
Monsieur Antoine DECITRE



Celle après è l'avis

